

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT DE
 VAUCLUSE

 Date de la convocation :
 12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice	Présents	Votants
24	14	17

 EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITE SYNDICAL DU

 SYNDICAT INTERCOMMUNAL
 D'ALIMENTATION EN EAU
 POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
 DE LA REGION DE SAULT

Séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de Sault, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de Sault, sous la présidence de Monsieur Claude LABRO, Président.

Étaient présents : Michel ARCHANGE, Henri BONNEFOY, Serge CAPDEGELLE, Johan CONSTANTIN (suppléant), Cyril FALQUES, Maurice FORNO, Claude LABRO, Jean-Noël LEUCK, Frédéric PASTEL, Jean-Pierre RANCHON, Martine SALVAGNO, Elisabeth SIGNORET, Gérard UGHETTO

Étaient absents excusés : Agnès AUBERT, Corinne BOUYSSOU, Sébastien BRUN, Mireille DELMAS-BELLON remplacée par son suppléant Johan CONSTANTIN, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Michelle FRANCOIS, Alain GABERT, Pierre LOUIS

Étaient absents non excusés : Estelle FAGOT, Renaud GABERT, Angélique PASCAL, Éric POPEE

Pouvoir : Agnès AUBERT à Elisabeth SIGNORET
 Sébastien BRUN à Martine SALVAGNO
 Michelle FRANCOIS à Henri BONNEFOY
 Pierre LOUIS à Frédéric PASTEL

Secrétaire de séance : Elisabeth SIGNORET

OBJET : PROROGATION DE DEMANDE DETR 2024 SUR EXERCICE 2025 - RENOVATION TOTALE STEP DE SAULT

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération 2024-01 en date du 10 avril 2024 par laquelle l'assemblée délibérante :

- approuvait le programme de travaux de la réhabilitation totale de la station d'épuration de Sault pour un coût prévisionnel total de 1 129 000,00 € HT
- sollicitait l'aide des services de l'Etat au titre de la DETR 2024

La DDT Vaucluse a demandé un certain nombre d'études complémentaires afin de répondre aux contraintes réglementaires. De ce fait, le dossier ne pouvait pas être « mature » dans les délais impartis et il a été convenu de le retirer de 2024 et demander une prorogation pour 2025.

Il convient par là même de nuancer le plan de financement prévisionnel en inscrivant en total des ressources prévisionnelles la somme de 1 000 000,00€ HT correspondant au montant plafonné des dépenses par les services de la Préfecture.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

DÉPENSE SUBVENTIONNABLE			Montant	
			1 000 000,00 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financement	Dépense subventionnable	Montant réel de la subvention	Montant équivalent (HT)	Taux
DETR *	1 000 000,00 €	435 000,00 €	435 000,00 €	43,50%
Agence de l'Eau RMC **	730 000,00 €	365 000,00 €	365 000,00 €	36,50%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		800 000,00 €	80,00%
Part de la collectivité			200 000,00 €	
Participation du maître d'ouvrage			200 000,00 €	20,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 000 000,00 €	

(*) DETR : Montant des dépenses, plafonné à 1 000 000,00 € selon modalités actuelles

(**) AGENCE DE L'EAU : Montant des dépenses, plafonné à 730 000,00 €

LE COMITE SYNDICAL,

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PROROGER** la demande d'aide auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2025 ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement actualisé tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son suppléant à effectuer toutes formalités utiles se rapportant à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,
Elisabeth SIGNORET



Le Président,
Claude LABRO

